

**NOTE DE TRAVAIL****ASSEMBLÉE — 36^e SESSION****COMMISSION TECHNIQUE**

Point 25 : Suivi de la Conférence DGCA/06 sur une stratégie mondiale pour la sécurité de l'aviation

**REFORCEMENT DU RÔLE DE L'OACI DANS LE DOMAINE
DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION**

(Note présentée par le Pakistan)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note a pour principal objectif de confirmer notre engagement envers la sécurité de l'aviation, la sûreté et le confort des passagers, sous l'égide de l'OACI, et d'examiner une nouvelle approche en matière de supervision de la sécurité de l'aviation civile au XXI^e siècle. En raison de la mondialisation, des enjeux d'ordre géopolitique, de la polarisation de l'aviation commerciale et de la mise sur pied de nombreux organismes régionaux et organes d'audit, nous estimons qu'il est fondamental que l'OACI adopte une stratégie normalisée pour la surveillance des aéronefs. Il est suggéré dans la note que des règlements devraient être élaborés, avec l'accord des États contractants, qui permettraient de renforcer le rôle de l'OACI et d'établir un système de surveillance normalisé qui serait plus efficace que les normes existantes des regroupements régionaux et des États pris individuellement. Cette formule est de nature à offrir à la communauté internationale des garanties satisfaisantes que le degré de sécurité exigé sera maintenu par l'ensemble des États contractants.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à prendre acte de la présente note ;
- b) à demander à tous les États contractants d'étudier la proposition de renforcer la fonction de l'OACI qui consiste à soutenir les États contractants qui respectent les normes OACI mais qui ne sont pas d'accord avec les normes préconisées par d'autres autorités régionales.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique A.
<i>Incidences financières :</i>	
<i>Références :</i>	

1. INTRODUCTION

1.1 À sa 35^e session, l'Assemblée de l'OACI a approuvé une nouvelle stratégie unifiée pour pallier les carences en matière de sécurité. L'une des principales caractéristiques de ce concept a trait à la transparence et à une divulgation plus large des renseignements importants se rapportant à la sécurité. Malgré l'adoption de cette stratégie et la mise en œuvre du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP), des groupements régionaux et des États élaborent leurs propres normes et procédures de surveillance des aéronefs. Nous craignons que si l'OACI ne prend pas les mesures appropriées dès aujourd'hui, son rôle dans ce domaine soit affaibli dans l'avenir. Étant donné qu'il existe une foule de normes de sécurité dans l'aviation et vu l'évolution rapide de la politique mondiale, les pays en développement éprouvent des difficultés à respecter leurs obligations internationales.

1.2 En l'absence de solutions novatrices, la situation va fort probablement se détériorer davantage au cours du XXI^e siècle, et des divergences de plus en plus marquées surgiront entre les États, en particulier à cause de la mondialisation accrue du transport aérien. Cela aura pour effet de compliquer encore plus les tâches nationales de supervision de la sécurité. Pour améliorer la situation actuelle et surmonter ces difficultés, l'adoption future par l'ensemble des États d'une stratégie commune visant à renforcer le rôle de l'OACI en matière de sécurité de l'aviation contribuera à hausser la norme de sécurité, surtout dans les pays en développement.

2. POURQUOI FAUT-IL RENFORCER LE RÔLE DE L'OACI ?

2.1 La principale raison pour laquelle il faut renforcer le rôle que joue l'OACI dans la sécurité de l'aviation tient à la multiplication des groupes régionaux et des règles édictées par de nombreux organismes de réglementation situés sur les différents continents. Plusieurs organismes d'audit ont été mis sur pied, qui établissent leurs propres règles en matière de sécurité de l'aviation. Les pays sous-développés et en développement éprouvent de grandes difficultés à respecter les normes qu'exigent les divers organismes de réglementation en place, et il en sera de même des règles qu'imposeront les organismes qui verront le jour à l'avenir.

3. LE RÔLE RENFORCÉ QUI EST PROPOSÉ

3.1 Compte tenu de la situation qui prévaut dans le monde, et eu égard aux difficultés qu'éprouvent les États contractants des pays en développement, il est proposé de renforcer le rôle de l'OACI dans la sécurité de l'aviation par l'adoption des mesures suivantes :

- a) des règles et des procédures normalisées de surveillance des aéronefs seront élaborées au nom de tous les États contractants, pour appuyer les autorités nationales de réglementation. Si un organisme de réglementation ou un groupement régional veut proposer des règles et procédures plus rigoureuses, il devra les soumettre à l'instance appropriée de l'OACI. Après un débat et des contre-propositions, ces règles pourraient être introduites pour que l'ensemble des États contractants les mettent en œuvre ;
- b) dans les cas où un État contractant se plaint qu'en raison d'une divergence dans l'interprétation des règles de l'OACI, ou pour toute autre raison, un autre État ou un groupement régional a porté atteinte à son statut, la question sera tranchée par l'OACI, dont la décision sera considérée comme finale ;

- c) un système uniforme de formation devrait être créé et des chances égales offertes à tous les États contractants.

4. AVANTAGES DE LA NORMALISATION

- a) Un organisme indépendant comme l'OACI présenterait l'avantage de pouvoir définir des procédures normalisées de surveillance des aéronefs et assurer leur mise en œuvre sans subir l'influence des différents États ou avoir à tenir compte de leurs divergences politiques ;
- b) l'introduction d'un système uniforme de formation des inspecteurs offrirait une garantie concrète en ce qui concerne les normes de sécurité, tant au niveau national qu'à l'échelle internationale ;
- c) le système uniformisé pourrait créer un incitatif pour les États qui ne peuvent pallier leurs carences en raison d'un manque de ressources. Des recommandations pourraient être adressées à la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS) afin qu'elle assigne des fonds en ce sens ;
- d) la mise sur pied d'un forum adéquat pour le règlement des différends réduira les divergences entre les États contractants.

5. CONCLUSION

5.1 Les normes et pratiques recommandées de l'OACI en matière de sécurité doivent constituer la référence universelle. Les États qui respectent ces normes et obtiennent des résultats probants à l'issue des différents audits et programmes de supervision et/ou de surveillance de l'OACI devraient avoir plus de poids dans les différends qui les opposent à des autorités ou à des organismes régionaux. Par ailleurs, l'OACI devrait jouer un rôle plus actif dans ce domaine et offrir davantage de soutien.

— FIN —